



RÈGLEMENT 2019

ORGANISATION : L'association " courses de montesquieu des albères " organise les 11 mai et 12 mai 2019 ,une randonnée, un canitrail pour le samedi et pour le dimanche, un Trail découverte de 10 KM , une Trail court de 23 KM , des courses enfants , avec le concours de la commune de Montesquieu des Albères. Les départs et arrivées de tous les parcours se feront à Montesquieu. Les parcours emprunteront en grande partie les sentiers balisés et les pistes DFCI.

PARTICIPATION : Ces courses sont ouvertes aux licenciés ou non licenciés , de toutes nationalités , catégorie cadets à vétérans pour le 10 KM , catégories espoirs à vétérans pour le 23 KM.

INSCRIPTIONS : Pour être valide , toute inscription devra être accompagnée d'une photocopie de la licence FFA pour l'année en cours, d'un Pass'Running ou d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course précisant de manière explicite la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition . Une autorisation parentale est obligatoire pour les cadets qui souhaitent s'inscrire sur le 10 km ainsi que pour les enfants qui participent aux courses enfants . Une autorisation de droit à l'image sera demandée aux parents lors de l'inscription de ces derniers ainsi qu'un certificat médical de non contre indication à la course à pied (ou licence) . Chaque coureur s'engage à respecter le règlement et l'éthique des courses .

DROITS D'ENGAGEMENT : Randonnée 5 euros , Trail de 10 KM 10 euros , Trail de 23KM 20 euros , courses enfants 3 euros .

REMISE DES DOSSARDS : Samedi après midi de 14h à 18h à Montesquieu à la salle polyvalente , le dimanche à partir de 7H à Montesquieu.

SÉCURITÉ : Les courses seront sécurisées par l'association de secours et de sauvetage Des signaleurs équipés de radios sont sur les parcours , reliés au poste central des courses .

BARRIÈRES HORAIRES / INTERRUPTION DES COURSES : Le temps maximal pour la totalité du parcours est fixé à 2h30 pour le 10 km et 5h30 pour le 23KM et 3H à St Jean l'Albère. Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard à un officiel, sous sa propre responsabilité . En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité , l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve (les) en cours et/ou de modifier le parcours et/ou modifier les barrières horaires sans que cela n'autorise un quelconque remboursement . Toute décision sera prise par le responsable de la course .

CONTRÔLES ET ABANDONS : Le dossard doit être porté de façon visible en permanence et en totalité pendant la course . Il doit être toujours fixé au dessus d'un vêtement et non sur un sac . Des contrôles sont prévus en particulier sur le Trail de 23 KM (3) afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course . En cas d'abandon , le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard .
Nous vous demandons de remettre votre dossard au responsable de l'arrivée.
Un serre-fil assure la fermeture des trails.

ENVIRONNEMENT : Respectons la nature ! Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés , sans couper . En effet , sortir du balisage provoque une érosion irréversible du site qui se dégrade . Ne jeter ni emballage , ni mouchoir ni tout autre déchet . Tout concurrent surpris en infraction sera disqualifié .
Les gobelets seront supprimés sur les parcours. Un écocup vous sera remis à l'inscription.

RAVITAILLEMENT : Pour le 10 KM, 2 ravitaillements sur le parcours , pour le 23KM , 5 ravitaillements sur le parcours . Un ravitaillement conséquent sera proposé à l'arrivée à Montesquieu .

MATÉRIEL OBLIGATOIRE : Une réserve d'eau est obligatoire sur le 23KM en cas de chaleur ainsi que des gels . Sur le 23 km , le téléphone portable est recommandé, il est obligatoire pour les moins rapides . Les bâtons sont autorisés .
Un contrôle du matériel et des portables est prévu au départ. Le numéro d'urgence sera noté sur les dossards.

CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES : Aucune prime en argent sera attribuée . Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général ainsi que les 3 premiers hommes et femmes de chaque catégories seront récompensés . Un tirage au sort sera effectué pour récompenser des participants hors podium . Il n'y a pas de classement pour la randonnée .

ACCOMPAGNANTS : Les vélos , ou engins motorisés sont interdits sur le parcours . Les chiens ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs .

ASSURANCE / RESPONSABILITÉ CIVILE : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve (MAIF assurances). Cette assurance garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité , de celle de ses préposés et des participants . Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle aidant couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France . Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme de son choix , en particuliers auprès de la Fédération Française d'Athlétisme (la licence) .

DISQUALIFICATION : Sera disqualifié tout concurrent qui n'aura pas respecté le présent règlement .

DROIT À L'IMAGE : Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve , comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image . Une attestation signée par les parents sera demandée pour les courses , le concours de dessins , les ateliers des enfants

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 , chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant .